



2ème Village de la LegalTech • 6 et 7 décembre à Paris
nouvelles technologies et marchés du droit [programme + inscription ici]

LE Rendez-Vous français de la #LEGALTECH pour toutes les professions liées au Droit > www.villagelegaltech.com

États généraux de l'ANC : comptabilité et numérique au menu

le 05 décembre 2017 - Anne MOREAUX - [Actualité](#) - [Interview](#)



La 7e édition des États généraux de l'Autorité des normes comptables (ANC) se tiendra le 11 décembre prochain à Paris. Patrick de Cambourg, président de l'ANC, explique l'importance de ce rendez-vous et de quoi seront faits les débats.

En quoi les États généraux de la recherche comptable sont-ils un rendez-vous à ne pas manquer pour les professionnels du chiffre ?

Patrick de Cambourg : Cette année, le thème est « comptabilité et numérique », un très beau sujet, un peu à la mode peut-être mais qui n'a pas encore été regardé, à mon avis, sous l'angle de la recherche comptable.

Cette journée s'articulera autour de deux grandes parties, le matin sera consacré à l'actualité et la prospective sur les thèmes des précédents États généraux (2016/Comptabilité & Performance – 2015/Les principes généraux de la comptabilité, critères européens et Cadre conceptuel de l'IASB) tandis que l'après-midi sera complètement centré sur la comptabilité numérique

En effet, la numérisation change les techniques de communication de l'information financière et implique un certain nombre de règles ou de définition de manière de faire, qui peuvent assez largement influencer sur la matière elle-même.

Les grandes sociétés soumises aux normes internationales IFRS sont aujourd'hui libres de choisir un format. Toutefois, la nomenclature, c'est-à-dire la manière de stocker, gérer et rendre disponible l'information des transactions financières, peut agir sur la construction de l'information. Ainsi, la question se pose de savoir comment digitaliser tout cela alors que la présentation des comptes peut varier de façon importante d'un marché à l'autre ou même entre entreprises elles-mêmes.

Ces États généraux seront également l'occasion de se demander si l'arrivée de nouveaux acteurs et le développement de nouveaux produits numériques créent un besoin de nouvelles règles comptables. Il est intéressant de noter que dans les entreprises branchées sur l'économie numérique, l'écart entre la comptabilité et la valeur est beaucoup plus important que pour les entreprises plus traditionnelles, industrielles ou de services.

Pourquoi avoir axé les débats autour du numérique ?

P. de C. : La digitalisation bouleverse la matière. J'ai donc demandé au professeur François Pasqualini de réfléchir aux cadres conceptuels à l'épreuve du numérique et de partager avec nous la conclusion de ses travaux. Plusieurs représentants des autorités comptables étrangères (japonais, anglais, américain, canadien, hollandais), qui s'interrogent également sur le sujet, seront présents et alimenteront le débat. La présidente de l'organisation mondiale des normalisateurs comptables, l'IFASS, sera aussi présente. La normalisation comptable à l'épreuve du numérique intéresse et questionne. Il nous reste des réflexions à mener et des réponses à apporter, ce sera l'objectif de ces États généraux.

Sur le volet « Performance », deux articles très intéressants seront présentés par Thomas Jeanjean et Isabelle Martinez d'une part et par Marvin Wee (professeur australien) d'autre part. Le premier, intitulé « Using pro forma to predict future cash-flows: the impact of income statement presentation » s'interroge sur la meilleure source pour évaluer la performance future. Le second, intitulé « The value relevance of IFRS earnings totals and subtotals and non-GAAP performance measures », traite de la pertinence des mesures IFRS, des sous-totaux dans la mesure de la performance en lien avec l'information non-GAAP communiquée par ailleurs.

Quel est le rôle des Pouvoirs publics en la matière ?

P. de C. : L'ANC a un pouvoir réglementaire et représente ainsi, en la matière, les pouvoirs publics. La France a des atouts en matière de digitalisation et son plan comptable, mis à jour régulièrement, est de très bonne qualité. Le PCG et les formats de synthèses normés sont des atouts importants dans la digitalisation de l'information.

LANC est-elle en accord avec la dynamique européenne en la matière ?

P. de C. : Non seulement l'ANC est totalement en accord avec la dynamique européenne, mais je pense que nous sommes même plutôt force de propositions. En revanche, dans cette dynamique on trouve des choses positives, des choses où l'on pourrait aller plus loin et des choses qui mériteraient d'être réorientées. Par exemple, l'Europe pourrait prendre de nouvelles initiatives dans un cadre d'ensemble en matière d'information non-financière (RSE, éthique...), souvent d'origine financière d'ailleurs et qui aboutit finalement à de l'information financière. Il y a beaucoup d'initiatives locales à coordonner avec une belle ambition d'unité pour l'Europe, notamment après le Brexit.

Quels sont les défis actuels de la recherche comptable ?

P. de C. : Ils sont nombreux mais je pense qu'il y a 3 véritables challenges. Le premier est de perfectionner un certain nombre de règles existantes pour davantage de précision et de pertinence. Le deuxième est lié à la digitalisation, notamment avec la normalisation de la présentation des comptes. Le troisième est la détermination d'un cadre général pour rendre cohérentes entre elles les informations financières et non-financières.

4
PARTAGES

Partager

Partager

Partager

Partager

Anne MOREAUX
Journaliste

AffichesParisiennes
@Annonce_Legales

[Ses derniers articles](#)